

> Intitulé de l'emploi

Électricien du bâtiment

> Autres appellations

> Définition synthétique

L'électricien du bâtiment installe et met en service des équipements électriques (éclairage, distribution d'énergie, etc.). Il vérifie le respect des normes et assure la rénovation des installations existantes.

> Activités principales

- Installation de lignes électriques (souterraines, aériennes)
- Pose d'équipements électriques (ventilation, chauffage, alarmes, systèmes de sécurité, éclairage, réseaux et raccordements téléphoniques, postes électriques)
- Maintenance des installations

> Compétences requises

Savoir :

- Électricité, électronique et menuiserie
- Certifications électriques

Savoir-faire :

- Lire et interpréter des schémas d'installation et de documentation technique des fabricants
- Se repérer sur un plan d'exécution
- Vérifier l'installation avant mise en service
- Choisir des outils spécifiques à l'électricité
- Établir un devis

Comportements professionnels :

- Rigueur
- Sens du travail en équipe
- Précision et habileté manuelle

> Conditions particulières d'exercice

- Déplacements fréquents
- Permis B
- Certifications, habilitations
- Possibilité de travail les fins de semaine et astreintes
- Dangerosité liée à l'électricité et au travail en hauteur

> Tendances d'évolution

Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :

- Prise en compte croissante de la sécurité

Impacts sur l'emploi (qualitatif) :

- Plus grande spécialisation de l'emploi

> Proximité avec d'autres emplois

- Ouvrier polyvalent du bâtiment